Bulletin municipal

2025

La Motte en Bauges

Les Fresses

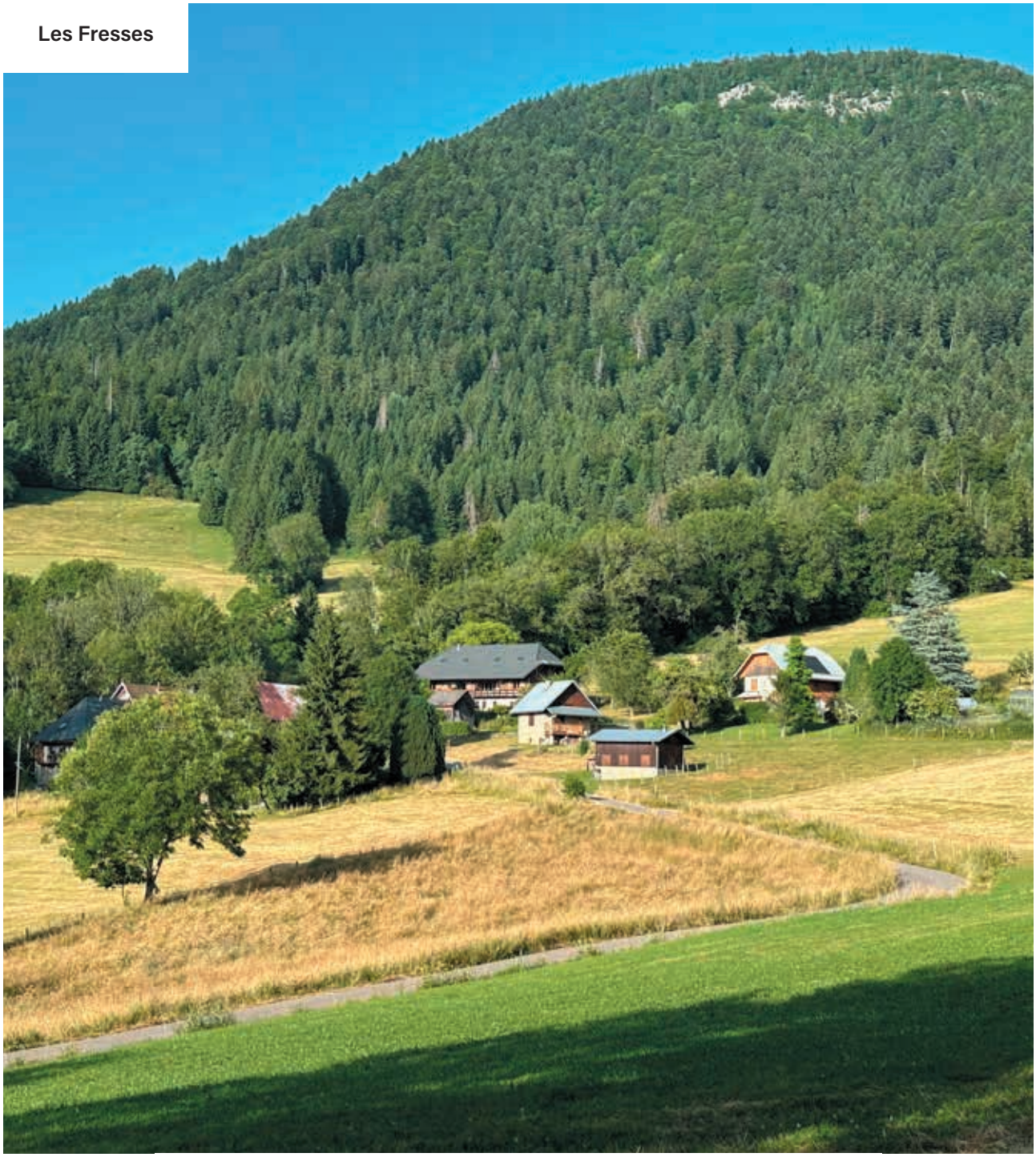

www.la-motte-en-bauges.com Vivre La Motte en Bauges

Sommaire

4 **Zoom sur...**
- Finances et budget 2025 ..... p. 04

8 **Travaux & Réalisations**
- Sécurisation des voiries de la commune ..... p. 08
- Gymnase et pôle multi-activités intercommunal ..... p. 09

10 **Informations diverses**
- Plan communal de sauvegarde ..... p. 10
- D. I. C. Ri. M ..... p. 10
- ZAEnR ..... p. 11
- La grange Picot ..... p. 12
- Nouveau pôle administratif ..... p. 12
- FLEXI, le transport à la demande ..... p. 13
- Chasse ..... p. 13
- Salle des fêtes, Bibliothèque, Église ..... p. 14
- Rétrospective ..... p. 15

16 **Cette année à l'école**
- Sortie ski de fond
- Journées au poney
- Spectacle
- Des abeilles à l'école

17 **Urbanisme 2024/2025**
- Permis de construire
- Certificats d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclarations préalables de travaux

19 **État civil & Agenda**

La Motte en Bauges

Bulletin municipal édité par la municipalité. | **Directeur de la publication :** Damien Regairaz | **Rédaction :** Commission communication. | **Photos :** La publication de photographies sans autorisation est possible dès lors que l'image ne porte pas atteinte à la vie privée, ne constitue pas une atteinte à la dignité de la personne, a été réalisée sans fraude, illustre avec une parfaite adéquation l'article publié. Néanmoins si vous souhaitez ne pas paraître dans le Bulletin municipal, nous vous invitons à le faire savoir en Mairie. | **Impression :** 330 exemplaires. Photoplan 74600 Annecy.

Le mot du Maire

Chères Mottandes, chers Mottands,

Damien Regairaz
Maire de
La Motte en Bauges

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons le traditionnel bulletin municipal de la Motte en Bauges. Comme chaque année, il vous apporte en début d'été de nombreuses informations sur la vie de notre commune.

L'équipe municipale a poursuivi les projets lancés et la gestion des affaires municipales courantes.

Comme vous avez pu le constater, des travaux de voirie d'ampleur ont démarré au printemps dans le hameau du Rocher. Menés conjointement par notre commune et Grand Chambéry, ils visent à sécuriser les usages de tous (piétons, vélos, voitures...) dans le cœur du hameau.

Création de trottoirs, mise en place de plateaux surélevés et d'une signalisation adaptée, installation d'un nouvel abribus : c'est dans ce cadre plus apaisé que chacun pourra désormais circuler au Rocher.

En parallèle, notre agglomération Grand Chambéry a entièrement rénové l'ensemble des réseaux d'eau potable, eaux pluviales et assainissement du secteur.

Les travaux de sécurisation de voirie se poursuivront ensuite dans l'été sur les hameaux des Brunods, de la Frénière et du Noiray.
Ces travaux, au Rocher comme dans d'autres hameaux, peuvent parfois créer des désagréments, notamment pour les riverains : je tiens à vous remercier pour votre compréhension et votre patience. Sachez que nous sommes attentifs à ce que les difficultés soient les plus limitées possibles.

En parcourant ce bulletin, vous pourrez constater que les sujets d'actualité dans notre vie municipale sont nombreux : Plan Communal de Sauvegarde, projet de gîte restaurant secteur Picot, transport à la demande Flexi, reconstruction d'un gymnase et pôle multi-activités intercommunal pour nos 14 communes du Cœur des Bauges etc...

Au cœur de notre action municipale, nous veillons toujours à répondre aux besoins de nos concitoyens, tout en tenant compte d'une réglementation toujours plus complexe et de la nécessaire gestion budgétaire visant à trouver l'équilibre entre nécessité et capacité.

C'est avec ambition mais pragmatisme que notre action publique se tisse au fil des années à La Motte en Bauges.
Merci à mes collègues élus pour leur engagement quotidien à mes côtés pour notre commune.

La période estivale est souvent propice au repos et aux activités diverses dans notre massif : je vous souhaite à tous d'en profiter pleinement avec vos familles et amis.
Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée, le samedi 30 août à la salle des fêtes, pour la traditionnelle Fête des Mottands, temps de partage et de convivialité apprécié de tous.

Avec l'ensemble de mes collèges élus et le personnel municipal, nous vous souhaitons un très bel été !

Finances

Comme chaque début d'année, le vote du budget communal est un moment important dans la vie de la collectivité.

Celui-ci a eu lieu lors du conseil municipal du 13 mars 2025.

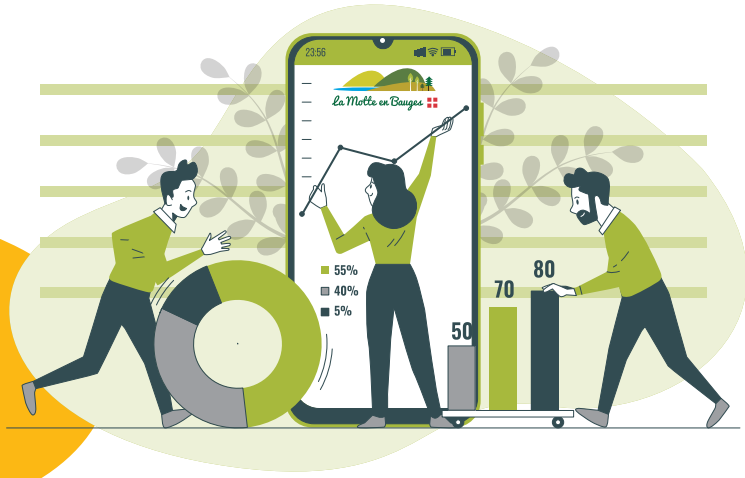

Ce vote est l'aboutissement d'un travail minutieux mené en amont avec les élus et le secrétariat afin de définir, pour une année, la feuille de route des actions menées par la municipalité. Autrement dit, ce budget, que les élus ont sous forme très détaillée, constitue le socle de tout ce qui va être fait ou entrepris au cours de l'année.

En effet, l'élaboration du budget demande un travail précis et détaillé afin de planifier au plus prêt de la réalité les dépenses ainsi que les recettes dans chacune des deux grandes sections qui composent le budget communal, à savoir : le **fonctionnement** et **l'investissement**. L'objectif principal étant de maîtriser les dépenses (en fonction des recettes) afin de maintenir la santé financière de la commune tout en continuant les investissements. Il faut dire qu'au niveau d'une commune, qu'elle que soit sa taille d'ailleurs, les idées, les projets, les volontés (et parfois les nécessités!) sont en grand nombre et il faut bien sûr faire des choix... cela est inévitable. L'objectif est bien évidemment de faire au mieux, de définir les priorités, de ne laisser aucun domaine de côté. C'est en tout cas ce que s'efforcent de faire les élus, même si ce n'est pas toujours facile ! Et puis il y a aussi les imprévus qu'il faut bien sûr prendre en compte et gérer.

Pour l'équilibre d'un budget, les maîtres mots restent l'anticipation, la prévision, la planification.
Il faut aussi préciser que ce travail se fait en lien avec la Trésorerie (Service de Gestion comptable de Chambéry), qui reste garante de l'exécution du budget tout au long de l'année.

Avant le vote du budget proprement dit pour l'année 2025, le conseil municipal a une autre mission : examiner et valider les comptes de l'année précédente. Il s 'agit du compte administratif, autrement dit, de la synthèse des résultats du budget 2024 élaborée par la commune. Celle-ci permet de définir les excédents de fonctionnement et d'investissement 2024. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-contre. Cette validation passe par plusieurs étapes :

1. Dans un premier temps, le Conseil municipal doit valider le compte de gestion 2024 (récapitulatif des résultats de l'exercice 2024 élaboré par le Service de Gestion comptable de Chambéry) et s'assurer qu'il est bien identique au compte administratif de la commune.

2. Vient ensuite le moment de l'examen du compte administratif pour l'exercice 2024 par les élus. Il faut préciser que selon l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Cela nécessite d'avoir au préalable désigné un président de séance pour ce vote, en l'occurrence Ludivine Godyn, Première adjointe en charge des finances.

3. Enfin, le Conseil municipal doit délibérer pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2023. Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. En effet, le résultat d'investissement est reporté automatiquement en section d'investissement et ne nécessite pas de délibération. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (à reporter pour 2025) est obtenu en additionnant les excédents de 2023 et 2024.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU BUDGET 2024 (COMPTE ADMINISTRATIF) en €

		Dépenses		Recettes	
Réalisation de l'exercice (mandant et titres)	Section de fonctionnement	A	470 928,59	G	582 765,17
	Section d'investissement	B	1 577 777,96	H	1 072 271,61
Report de l'exercice N -1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	127 801,98
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	650 623,64
	Total (réalisation + reports)	= A+B+C+D	2 048 706,55	= G+H+I+J	2 433 642,40
Reste à réaliser, à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	34 455,02	L	0,00
	Total des reste à réaliser, à reporter en N+1	= E+F	34 455,02	= K+L	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	= A+C+E	470 928,59	= G+I+K	710 567,15
	Section d'investissement	= B+D+F	1 612 232,98	= H+J+L	1 722 895,25
	Total cumulé	= A+B+C+D+E+F	2 083 161,57	= G+H+I+J+K+L	2 433 462,40

Soit résultat cumulé de + 350 300,83 €

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2024

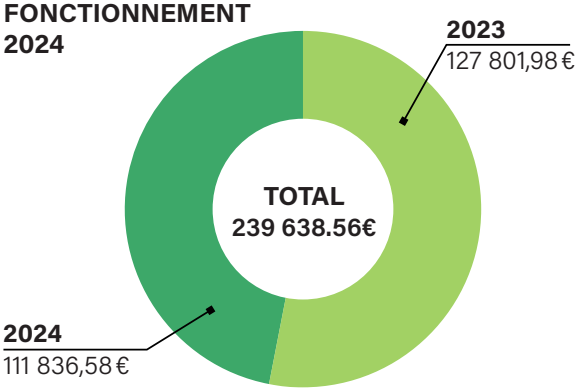

Soit un résultat cumulé excédentaire de 239 638.56 €
à reporter en recettes de fonctionnement 2025

RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2024

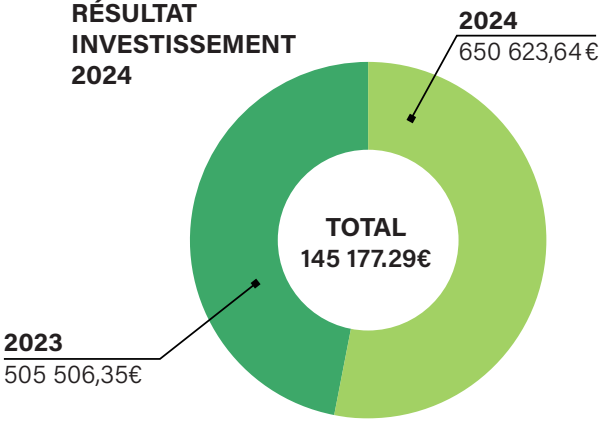

Soit un résultat cumulé excédentaire de 145 177.29 €
à reporter en recettes de fonctionnement 2025

La commune a maintenu en 2024 un effort élevé d'investissement avec la fin de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école et sa transformation en pôle administratif. Les travaux étant terminés, la commune amortit désormais son prêt bancaire sur 25 ans, dont une grande partie des annuités est couverte par les recettes de loyers des 3 appartements communaux loués au 1° étage du bâtiment.

Malgré ces dépenses importantes pour une petite commune, il est constaté en 2024 un résultat cumulé excédentaire de 239 638.56 € en fonctionnement et de 145 117.29 € en investissement soit un résultat cumulé total de + 350 300.83 €.

Ludivine Godyn, Première adjointe en charge des finances souligne que la commune continue au fil des années à mener une gestion administrative et financière prudente et responsable. Cette approche rigoureuse et la collaboration de qualité avec ses partenaires et financeurs permettent à la commune de mener ses projets avec maîtrise et anticipation.

Ces résultats positifs en fin d'exercice budgétaire 2024 permettent d'envisager la suite des projets de la commune de manière sereine pour les mois et années à venir.

Le budget 2025

Le budget 2025 est axé sur les projets restants du mandat en cours, et notamment celui de sécurisation des voiries dans les hameaux de la commune.

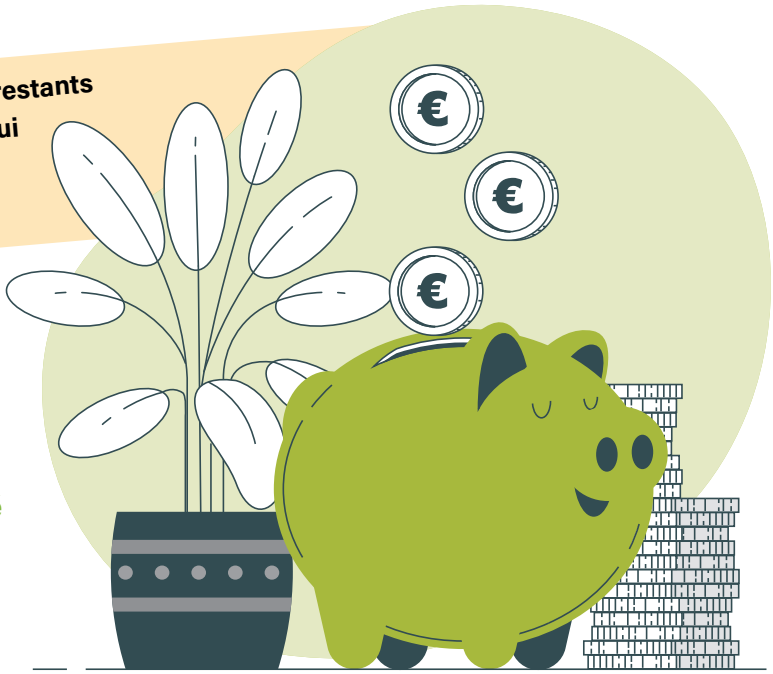

Le compte administratif 2024 ayant été validé à l'unanimité par le conseil municipal, il est ensuite possible de proposer un budget équilibré pour l'année 2025.

Les grandes lignes du budget 2025 sont présentées ci-dessous (il s'agit d'un résumé car en réalité, le budget présenté lors du conseil municipal est bien plus détaillé !)

Pour rappel, le budget communal se divise en deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces section a ses dépenses et ses recettes.

CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement quotidien de la collectivité comme les salaires du personnel, le matériel et les matériaux du service technique, les charges liées au fonctionnement de l'école, l'entretien courant des bâtiments et de la voirie, les subventions aux associations.

Les recettes se composent de la fiscalité (impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (cantine, garderie, locations de salles...) ainsi que divers excédents (résultat de l'année précédente).

FONCTIONNEMENT - **DÉPENSES en €**	
Charges à caractère général	182 950.00
Charges de personnel et frais assimilés	210 700.00
Atténuations de produits	25 600.00
Virement à la section d'investissement	242 505.95
Opérations d'ordre de transfert entre sections	730.00
Autres charges de gestion courante	82 000.00
Charges financières	28 200.00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	**772 685.95**

FONCTIONNEMENT - **RECETTES en €**	
Résultat de l'exercice	239 638.56
Charges de personnel	4 100.00
Produits des services du domaine et ventes diverses	83 241.00
Impôts et taxes	309 434.00
Dotations et participations	100 136.00
Produits financiers	2 636.39.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**772 685.95**

CONCERNANT L'INVESTISSEMENT :

Les dépenses sont liées à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie), achat de mobilier, équipement informatique. Une grande partie du budget d'investissement 2023 sera consacrée à la rénovation de l'ancienne école (voir les détails dans les pages suivantes).

Les recettes se composent de l'autofinancement, des subventions, de l'emprunt, du fond de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement, de l'épargne et des excédents éventuels de l'année précédente.

INVESTISSEMENT - **DÉPENSES en €**	
Travaux forestiers	3 000.00
Administration générale	16 000.00
Matériel technique	3 500.00
Voiries	443 908.02
École RPI	1 500.00
Eglise	5 000.00
Cimetière	1 500.00
Salle des fêtes / ancienne mairie	8 000.00
Eclairage public	6 000.00
Pôle administratif	2 500.00
Défense incendie	7 000.00
Opérations financières	531 100.00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	**1 029 008.02**
+ RESTES À RÉALISER 2024	**34 455.02**
TOTAL	**1 063 463.04**

INVESTISSEMENT - **RECETTES en €**	
Opérations financières	467 623.24
Dotations, fonds divers et réserves	104 500.00
Subventions d'investissement	299 722.22
Emprunts et dettes assimilées	372 100.00
Autres immobilisations financières	2 857.51
Opérations d'ordre entre sections	730.00
Opérations patrimoniales	29 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**1 276 532.97**

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour 2025, le conseil municipal a décidé d'accorder les montants de subventions présentés comme suit, pour un montant total de **1300 €.**

- Bauges Solidarité : **600 €**
- Bauges Ski Nordique : **150 €**
- Association Gribouille : **150 €**
- Le Souvenir Français : **150 €**
- Club d'Escalade Bauju : **250 €**

Les élus tiennent à souligner l'importance de fournir **des dossiers de demandes de subventions complets** avec un état de la situation financière de l'association. Les subventions étant des fonds publics, il est essentiel de transmettre à la commune des éléments permettant notamment de détailler l'utilisation prévisionnelle des subventions.

LES TAUX D'IMPOSITION 2025 :

Le vote du budget est aussi l'occasion de procéder au vote des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) pour 2025.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, les taux votés pour 2023 lors du Conseil municipal du 24 mars 2023 sont les suivants :
- TFB (Taxe foncière bâti) : 27,41 %
- TFNB (Taxe foncière non bâti) : 95,07 %
- TH (Taxe d'habitation) : 13.18 %

Compte-tenu du contexte actuel d'inflation persistante et de la revalorisation des bases d'imposition par l'État à hauteur de 1,7 % en 2025 (augmentation de 7,1% en 2023 et 3,9% en 2024), sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal a décidé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition et de conserver ceux actuellement en vigueur comme présentés ci-dessus. Pour la quatrième année consécutive, la municipalité a donc décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce malgré une inflation galopante ! Il faut rappeler que la taxe foncière (bâti ou non bâti) est calculée à partir de la base d'imposition, autrement dit de « la valeur locative cadastrale du bien »(valeur locative théorique déterminée par l'administration fiscale) à laquelle est ensuite appliqué un taux d'imposition voté par les collectivités. Chaque collectivité (commune, intercommunalité, chambre d'agriculture) vote son taux d'imposition. Autrement dit une augmentation des bases entraine automatiquement une augmentation des recettes des collectivités, même si leurs taux d'imposition ne changent pas.

Sécurisation

DES VOIRIES DE LA COMMUNE

Dans le dernier bulletin municipal, nous abordions la problématique de la sécurité des piétons et riverains dans les hameaux traversés par des routes départementales où la circulation est dense . Les secteurs concernés sont les suivants : Le Rocher/ hameaux de la Frénière et des Brunods/ hameau du Noiray.
Après plusieurs échanges avec le bureau d'étude « Profils Etudes », les élus et les riverains, la phase travaux a débuté ce printemps 2025.

Une consultation des entreprises a été lancée avec la diffusion d'un avis d'appel public à la concurrence le 10 février 2025. La Commission Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 12 mars 2025 afin de proposer de retenir les offres des deux entreprises les mieux disantes pour les deux lots de travaux (lot 1 : VRD et revêtement de surface / lot 2 : signalisation horizontale et verticales). Lors du Conseil municipal du 13 mars 2025, les entreprises ont été retenues en tenant compte du classement effectué par le maître d'œuvre et la CAO.

LOT 1 :
VRD ET REVÊTEMENT DE SURFACE
- **1.** EIFFAGE : note de 97.5/100 - 1er
- **2.** EUROVIA / SERTPR : note de 80,8/100 – 2ème
- **3.** FERRAND TP : note de 59,6 /100 – 3ème

La société EIFFAGE est retenue pour le LOT 1 avec une offre globale de **314 492.52 € HT** pour l'ensemble des tranches de travaux.

LOT 2 :
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE
- **1.** AXIMUM : note de 88,5/100 - 1er
- **2.** SIGNAUD GIROD : note de 66,2/100 – 2ème
- **3** DELTA TP / AXIALIS : note de 61,2/100 - 3ème

La société AXIMUM est retenue pour le LOT 2 avec une offre globale de **54 847.50 € HT** pour l'ensemble des tranches de travaux.

Le coût détaillé des offres des deux entreprises retenues par tranches de travaux est présenté ci-dessous :

	LOT 1 en €	LOT 2 en €	TOTAL en €	
Total TF (Le Rocher / Les Brunods)	151 783.96	26 381.50	178 165.46	274 840.11
Total TF RD chaussée (Le Rocher)	95 354.65	1 320.00	96 674.65	
Total T01 (entrée sud Le Rocher)	27 672.30	1 659.00	39 331.30	94 499.91
Total T02 (entrée nord Le Rocher)	16 751.69	1 018.50	17 770.19	
Total T03 (La Frénière / Le Noiray)	22 959.92	24 468.50	47 398.42	
TOTAL	**314 492.52**	**54 847.50**		**369 340.02**

TF : tranche ferme TO : tranche optionnelle

Ces offres étant en-dessous des estimations financières du maître d'œuvre, la commune a l'opportunité financière de réaliser l'ensemble des tranches de travaux en une fois et ce afin de répondre aux besoins de sécurisation de voirie formulés par les riverains des différents hameaux concernés lors des réunions publiques organisées par la commune en fin d'année 2023.

Le reste à charge prévisionnel de la commune après déduction des financements du Département (partie voirie départementale à sa charge + subvention au titre des amendes de police) et de Grand Chambéry (dispositif de subventions « voiries d'équité ») s'élève à **70 731.96 €.** Ce montant pourra être financé directement avec les excédents budgétaires réalisés sur l'exercice précédent.

Ces montants concernent les aménagements de voiries en agglomération à la charge de la commune. Le tapis d'enrobé refait à neuf au Rocher reste à la charge du Département (route départementale) et s'élève à environ **200 000 €.** Comme souvent, les réseaux d'eau potable, eaux pluviales et assainissement sont concentrés sous la voirie. C'est le cas au Rocher et dans le cadre des travaux évoqués ci-dessus, ces réseaux seront également remis en état par les services de Grand Chambéry afin d'éviter d'endommager un revêtement neuf en cas de fuite.

Les travaux ont débuté

GYMNASE ET PÔLE MULTI-ACTIVITÉS INTERCOMMUNAL

Le syndicat intercommunal (SIVOM) Jeunesse Familles des Bauges, qui regroupe nos 14 communes du Cœur des Bauges, a lancé en 2022 des études de faisabilité pour la restructuration du gymnase intercommunal dont il a la gestion sur la commune du Châtelard.

Après l'étude de plusieurs scénarios et une concertation large avec les utilisateurs de l'équipement (collège des Bauges, clubs sportifs, associations...), c'est finalement le scénario d'une reconstruction à neuf qui a été retenu par les élus de nos 14 communes.

2023

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et a travaillé pendant de longs mois pour faire avancer ce projet de territoire : **avant-projet sommaire, avant-projet définitif, dépôt et obtention d'un permis de construire, phase opérationnelle...**

Parallèlement, le syndicat, présidé par Damien Regairaz depuis 2020, a élaboré un plan de financement précis et entamé de longues démarches pour solliciter des financements de la part de nos partenaires financiers institutionnels : Etat, Département, Région, Grand Chambéry, Agence Nationale du Sport, Caisse d'Allocations Familiales...

2024

Fin 2024, le projet s'est concrétisé un peu plus avec la sélection, au terme d'une consultation publique, **des 15 entreprises chargées de réaliser les travaux.**

2025

En avril 2025, la démolition du bâtiment existant, qui montrait de sérieux signes d'affaiblissement, a pu enfin démarrer.

C'est un chantier majeur qui est en cours sur notre territoire et qui profitera aux près de 5 300 habitants des Bauges. Ce projet a pu se concrétiser grâce à l'investissement acharnée de nos élus locaux et le soutien précieux de nos partenaires financiers. **Le nouvel équipement doit être livré pour l'été 2026, afin d'être opérationnel pour la rentrée scolaire suivante du collège des Bauges, son utilisateur principal.**

Ce nouveau bâtiment, adapté aux usages et attentes du territoire, représentera une surface totale de 2300 m², permettant aux habitants de nos communes d'exercer leurs différentes activités sportives à travers les associations et clubs des Bauges.

Il accueillera également le centre de loisirs des Amis des Bauges, qui pourra profiter de locaux modernes et adaptés à l'accueil des enfants, du plus petit au plus grand.

Enfin, une salle multi-activités avec tribune mobile pourra accueillir différentes représentations et activités culturelles : spectacles des écoles, conférences, assemblées générales, Cinébus...

Le nouveau bâtiment sera exemplaire en matière de développement durable, avec une isolation optimale et des panneaux photovoltaïques sur son toit. Son coût de fonctionnement sera largement diminué par rapport à l'équipement actuel.

Le coût global de l'équipement est de **4 666 212 € HT** de travaux dont une grande partie est financée par les subventions de nos partenaires financiers institutionnels. Le reste à charge pour le syndicat intercommunal est réparti entre les 14 communes du territoire, selon le critère de leur population.

Élaboration

DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Conformément à la réglementation, l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population doit être regroupé dans un document unique, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document, en fonction des risques connus, doit :

- déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.
- fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
- recenser les moyens disponibles et définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce document est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ou ayant un risque sismique au moins égal à un risque existant modérée (3 sur 5).

Ce document de prévention, dont l'adoption est obligatoire puisque notre commune se situe en zone de risque de sismicité moyenne (risque 4), recense les différents aléas auxquels la commune peut potentiellement être exposée de manière aléatoire :

- risques naturels (séismes, pluie, boue, coulées torrentielles, incendies de forêts ou de bâtiments, tempêtes de vents, épisodes caniculaires, crues...)
- risques technologiques (accidents de véhicules de transport de matières dangereuses en transit)
- risques sanitaires (épidémies)...

Le PCS est un document qui détaille tout d'abord l'ensemble des risques existants, les établissements sensibles, et la population nécessitant une attention particulière.

Il organise ensuite la réponse communale avec l'activation du PCS en cas de crise, ce qui permet de déployer les actions nécessaires (détail du rôle de chacun, modalités d'organisation de l'alerte, liste des personnes relais, synthèse des moyens humains et matériels à mettre en œuvre...).

Le PCS rassemble en un seul document toutes les informations qui doivent permettre à la commune de réagir rapidement et de protéger sa population et ses infrastructures en cas de risque majeur.

Par exemple, les lieux d'accueil sont clairement identifiés en cas d'évacuation (mairie, salle des fêtes) sachant qu'en cas de coupure de courant les services de la mairie peuvent fonctionner avec un groupe électrogène. Les entreprises locales et les agriculteurs sont aussi répertoriés pour le matériel mobilisable (pelles mécanique, tracteurs, remorques...)

DE PLUS, LA COMMUNE A RÉDIGÉ SON DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Destiné aux habitants de la commune. Il rassemble toutes les informations existantes sur les risques et détaille les réflexes qu'il convient d'adopter lorsqu'une situation difficile se présente. Ce livret, à conserver, a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

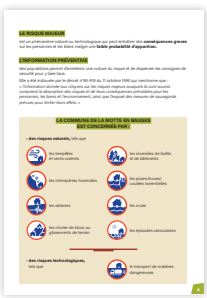

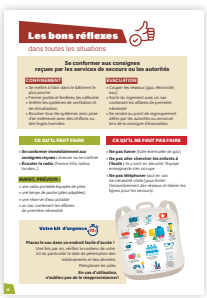

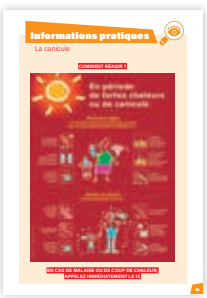

Détermination

DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Lors du Conseil municipal du 8 mars 2024, M. le Maire a informé l'assemblée délibérante que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter : zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR) et ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors.

A noter que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Des échanges ont eu lieu sur ce dossier lors des conseils municipaux des 8 mars et 4 octobre 2024.

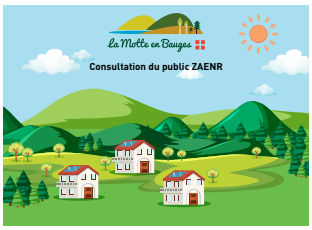

Une concertation du public a eu lieu entre le 18 novembre et le 4 décembre 2024 (information par affichage de la possibilité de faire des observations). Une observation a été reçue.

Lors du Conseil municipal du 6 décembre 2024 et compte tenu du fait que certains aspects de cette mesure restent flous notamment en ce qui concerne les contraintes, les zones essentiellement publiques ont été retenues :

- Pôle administratif et ses abords et stationnement.
- Salle des fêtes, église et zone de stationnement.
- Secteur foncier face au cimetière, côté sud.
- Secteur foncier des Moulins.

1 Salle des fêtes, église et zone de stationnement.

2 Secteur foncier face au cimetière, côté sud.

3 Secteur foncier des Moulins.

4 Pôle administratif et ses abords et stationnement.

5 Global.

Vente

DU BÂTIMENT COMMUNAL DIT « GRANGE PICOT »

Courant 2023, Eliot Malatier, habitant de La Motte, a fait part à la municipalité de sa volonté de porter un projet privé d'acquisition du bâtiment communal dit « grange Picot » sur le site des Iles du Chéran.

Lors du Conseil municipal du 29 septembre 2023, il a été convié en séance pour venir présenter aux élus les premières ébauches de son projet d'activité professionnelle afin qu'ils puissent en prendre connaissance et échanger avec lui.

Eliot Malatier a donc présenté son projet d'acquisition et de réhabilitation de la grange Picot pour y développer une activité professionnelle liée au tourisme.

L'objectif de cette réhabilitation est de permettre de se restaurer, de prendre une boisson, de passer un bon moment dans un cadre sympathique, lors de promenades dans le secteur. Le projet présente donc un ensemble de services : restauration, bar, mais aussi gîte à l'étage destiné à la location.

L'idée générale est de proposer une restauration traditionnelle, estivale, locale, dans une ambiance simple et décontractée.

Il faut préciser qu'au niveau du PLUI, la zone concernée par le projet de Mr Malatier est exclusivement réservée pour une activité liée au tourisme. En dehors de ce cadre, la réhabilitation du bâtiment n'est pas possible.

Le projet présenté par Mr Malatier remplit toutes les conditions et rentre dans le cadre du développement touristique des Iles du Chéran. Dès la présentation du projet les élus ont émis un avis favorable en précisant que cela permettrait de donner une seconde vie à ce bâtiment tout en créant un lieu sympathique et convivial sur la commune.

Après de nombreux échanges et après avoir réglé tous les points soulevés par cette acquisition, notamment au niveau foncier, la signature finale actant la vente de la grange Picot au profit de Mr Malatier pour la somme de **80 000 €** a eu lieu courant décembre 2024.

C'est l'occasion de redonner une seconde vie à ce bâtiment qui a le charme des granges baujues mais qui commence à vieillir... (l'architecture typique sera conservée lors de la rénovation).

Nouveau

PÔLE ADMINISTRATIF

Dans le dernier bulletin municipal, nous annoncions la fin des travaux de rénovation de l'ancienne école.

L'inauguration a eu lieu le 6 juillet 2024 en présence d'officiels, des élus et des habitants du village.

La météo était quelque peu capricieuse mais cela n'a pas gâché ce moment convivial plein de bonne humeur mais aussi d'émotion face au travail accompli. La doyenne de La Motte, Mme Edmée Tissot, qui venait de souffler ses 101 bougies a tenu à être présente. Enfant, elle avait fréquenté l'école de La Motte...(voir photos dans le dossier spécial joint).

Cette rénovation de l'ancienne école qui a permis de redonner vie au bâtiment a été, de par son ampleur, le projet phare mené à bien sous notre mandat.

C'est pour cela que les élus ont décidé de retracer, dans un livret, toute l'histoire de cette ancienne école, depuis sa construction en 1891 jusqu'à nos jours. C'est vraiment l'occasion de marquer le coup !

Vous trouverez donc, avec ce bulletin, un « dossier spécial » sur l'histoire de ce bâtiment qui fait partie intégrante du paysage de La Motte. Nous nous sommes donc replongés dans les archives municipales, il a même fallu se rendre aux archives départementales de Chambéry étant donné que les archives les plus anciennes ont été versées aux archives départementales. C'est non sans une certaine émotion que nous nous sommes replongé dans le passé...

Nous espérons que ce livret vous apportera autant de plaisir à le lire que nous avons eu à le faire !

Vous trouverez des témoignages de Mottands qui racontent leur enfance à l'école. Nous les remercions pour le temps qu'ils ont consacré à « fouiller leur mémoire » et la confiance qu'ils nous ont accordée. Un grand merci à tous !

FLEXI

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Un service pour répondre à vos besoins de déplacement au quotidien.

A parti du lundi 5 mai 2025, le réseau de bus de l'agglomération Grand Chambéry lance "Flexi, le transport à la demande", qui circulera notamment à la Motte en Bauges et dans l'ensemble des communes du territoire du Cœur des Bauges.

En tant que maire et conseiller délégué à la mobilité pour les Bauges au sein de l'agglomération, Damien Regairaz se félicite de l'arrivée de ce nouveau service aux habitants des Bauges qu'il défend depuis plusieurs mois auprès de Grand Chambéry.

Grâce à ce nouveau service, vous pourrez vous déplacer toute l'année du lundi au samedi depuis l'emplacement de bus le plus proche de votre résidence. Ce service circulera de 6h à 19h30 dans les Bauges.

Il vous permettra notamment de rejoindre Chambéry via la ligne S06 ainsi qu'Annecy via la ligne 41 (correspondance à l'arrêt Le Rocher).

Vous pourrez réserver votre trajet jusqu'à 30 minutes avant votre déplacement.

Chasse

Les chasseurs se sont réunis ce printemps afin d'organiser le nettoyage de certains lieux. Ils ont ainsi dégagé des arbres tombés dans les chemins et ramassé des fils de fer barbelés abandonnés qui constituent un danger pour le gibier. Tous les participants se sont retrouvés autour d'un casse-croûte convivial à la grange Picot.

Nous les remercions pour leur action !

Par ailleurs, le 17 mai 2025, à l'occasion d'une réunion, les chasseurs ont remis officiellement au maire « le manifeste pour la chasse », diffusé par la Fédération Nationale des Chasseurs, qui appelle à défendre l'activité de chasse.

Salle des fêtes

MISE AUX NORME DU SYSTÈME D'ALARME

Afin de répondre aux exigences et obligations en matière de sécurité, le système d'alarme de la salle des fêtes a dû être remplacé et complété. Désormais, en cas de déclenchement, en plus de la sonnerie, un message vocal est diffusé, des flashs lumineux ont été installés dans les sanitaires pour les personnes malentendantes, l'alimentation des prises électriques est coupée au niveau de l'estrade (pour arrêter la musique) et l'éclairage de la salle est activé automatiquement afin de faciliter l'évacuation.

Coût des travaux : 5 907 €.

Bibliothèque

Vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter la bibliothèque municipale et les bénévoles, notamment Francine et Thérèse, s'en réjouissent ! Elles ont à cœur de rendre ce lieu accueillant et convivial. Régulièrement, des animations sont organisées pour les enfants mais aussi pour les plus grands comme cette exposition durant cet hiver sur les métiers et outils d'antan (photos, outils en bois...).

Nous pouvons les remercier pour leur investissement !

Église

Après la réfection de la toiture du clocher en 2019, la toiture de l'église donne des signes de faiblesse. Les façades extérieures ont également besoin d'un ravalement afin de les consolider. Le cabinet d'architecte D'ar Jhil, qui avait suivi les travaux du clocher, a été missionné afin d'établir un premier diagnostic ainsi qu'un chiffrage des travaux à réaliser.

Rétrospective

En cette fin de printemps 2025, nous arrivons à la fin de notre mandat. Il ne reste que quelques mois avant les élections municipales de mars 2026. Le temps est venu de faire une rapide rétrospective des actions municipales de ces dernières années.

Après les élections municipales de mars 2020, les restrictions alors en vigueur liées à la crise Covid et conformément aux directives préfectorales, les élus n'ont pas pu prendre leurs fonctions tout de suite.

Le nouveau Conseil municipal a été mis en place le 26 mai 2020. Toujours dans ce contexte difficile, il a fallu « s'atteler à la tâche », avec toujours une seule ligne de conduite : servir la collectivité, assurer son bon fonctionnement et améliorer le quotidien des habitants du village. Autrement dit, rendre la vie toujours plus agréable à la Motte-en-Bauges !

Et l'éventail des missions est vaste...

Nous l'avons déjà dit, la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école a été le principal projet structurant de ce mandat.

Parallèlement, les travaux de voirie ont été nombreux afin de maintenir le réseau des routes communales en état.

Le budget annuel consacré à la réfection des routes a toujours été important. Plusieurs secteurs ont été concernés, au Noiray (route du Noiray, impasse Philippe Chauland) et aux Fresses.

Des travaux sur le réseau d'eau potable, en lien avec Grand Chambéry, ont été également menés au chef-lieu, route des Dalphins, aux Frénods, Chez Lora/ Bois Milliex.

Et comme nous l'avons déjà évoqué, des travaux de sécurisation des voiries sont en cours au Rocher et se poursuivront dans les hameaux des Brunods/ La Frénière/ Le Noiray.

LES DIVERS AMÉNAGEMENTS :

- Afin de répondre au changement de mode de collecte des ordures ménagères, **les containers semi-enterrés ont été mis en place par Grand Chambéry, en lien avec la municipalité. Depuis, trois sites de collecte sont répartis sur la commune.**

Nous en profitons pour rappeler que les encombrants ou tout autre objet n'allant pas à la poubelle doivent être déposés à la déchetterie du Châtelard ou à la recyclerie (annexe déchetterie) pour les objets encore en état. Les dépôts sauvages en pleine nature (ou juste à côté des containers!) sont strictement interdits. Cela relève du bon sens, du respect pour autrui et du civisme.

- **L'allée centrale du cimetière** a été enrobée afin de faciliter l'accès et l'entretien. Les autres allées sont restées en herbe.
- **Au Cordava (le Rocher),** à la suite d'un incendie qui avait laissé des stigmates au cœur des habitations, la municipalité a entrepris des travaux structurants qui ont permis : le nettoyage du site, la création d'un espace vert, l'élargissement de la voirie communale et la création de places de stationnement visiteurs.
- **Aménagement,** dans un des garages situé sous la salle des fêtes, d'un local servant de vestiaire et bureau pour notre agent technique. Des élus et volontaires de l'association Pêche en l'Ile ont effectué une partie des travaux.
- **Tout cela sans oublier le traditionnel repas des Mottands,** moment de rencontre et de partage qui a lieu chaque année. Ce moment est toujours très attendu et permet de maintenir le lien social, ô combien important dans les villages. La cérémonie des vœux du maire aux habitants est aussi un moment d'échanges important, même si durant ce mandat elle n'a pas pu avoir lieu chaque année à cause du Covid.
- **Il y a aussi les moments où l'on se retrouve pour se souvenir et ainsi faire vivre le devoir de mémoire :** cérémonie du 11 Novembre au monument aux Morts, cérémonie à la stèle Philippe Chauland au Noiray.

Cette année à l'école...

SORTIES SKI DE FOND

Cet hiver, nous avons eu la chance d'aller à Saint-François-de-Sales pour faire du ski de fond. Même s'il n'y avait pas beaucoup de neige, nous avons pu effectuer les quatre sorties prévues.

On a testé notre équilibre et ce n'était pas facile pour tout le monde ! Pour certains, c'était la première fois qu'ils faisaient du skating. Il faut rester concentré et il vaut mieux écouter les conseils des grands ou des copains qui pratiquent en club. Nous avons fait des jeux comme : le béret, la balle au chasseur, 1-2-3 soleil, le déménageur, chat/souris... et des parcours ou des relais en équipe pour tester notre endurance.

C'était chouette de profiter de la nature et des copains ! **On remercie tous les parents et grands-parents qui nous ont accompagnés et également l'A.P.E. « la Marelle » qui a financé toutes ces sorties.**

NOS JOURNÉES AU PONEY

Par les élèves de CP-CE1.

Cette année, nous sommes allés trois fois au centre équestre des Cyclamens, à Héry-sur-Alby. C'était trop bien !

Quand on arrive, on dit bonjour aux poneys. Il y a des grands et des petits, des blancs, des marrons, et même un qui s'appelle Aribo! On les brosse, on nettoie leurs sabots et ensuite, on met la selle. C'est beaucoup de travail, mais on aime ça. Après, on fait du poney dans la carrière. On apprend à monter, tourner, s'arrêter, et même trottiner un peu. On a aussi fait de la voltige : on monte sur le poney sans les rênes, on se tient debout, on fait des figures en gardant l'équilibre. C'était impressionnant mais trop chouette ! On a aussi fait des balades dans la forêt. Les poneys marchaient doucement, on écoutait les oiseaux et on regardait les arbres. Parfois, ils voulaient manger de l'herbe !

Le midi, on pique-nique avec les copains. On mange bien parce qu'on a très faim après l'équitation !

L'après-midi, on refait du poney ou on apprend la vie des poneys : on a appris comment vivent les poneys, ce qu'ils mangent, comment ils communiquent. On a aussi fait des petits parcours, des jeux d'adresse et on a beaucoup rigolé. On a adoré ces journées. On a appris à prendre soin des animaux, à être patients, courageux et à faire confiance aux poneys. On a passé de super moments tous ensemble. **Merci au centre équestre des Cyclamens, et merci aux maîtresses pour ces belles journées !**

LE MARDI 3 JUILLET, nous sommes montés sur scène à la salle des fêtes du Châtelard pour jouer Le Petit Prince devant tous les parents, les familles et les amis.

Nous étions un peu stressés, mais surtout très contents. Depuis des semaines, nous avions répété nos textes, appris les chansons, préparé les décors et les costumes. Il y avait des étoiles, des planètes, un renard, une rose, un aviateur et bien sûr, le Petit Prince !

On a beaucoup travaillé pour jouer comme des vrais comédiens. On a appris à parler fort, à ne pas tourner le dos au public, à attendre que les autres aient fini de parler. C'était pas toujours facile, mais on s'est bien amusés !

Le public a applaudi très fort à la fin. On était fiers de nous. Même la maîtresse avait les larmes aux yeux (mais elle a dit que c'était de la joie !). Merci à tous ceux qui sont venus nous voir, merci aux parents, et merci à la mairie du Châtelard pour la salle des fêtes.

C'était notre premier grand spectacle, et on ne l'oubliera jamais.

DES ABEILLES À L'ÉCOLE...

Sylvain est venu dans toutes les classes pour nous expliquer son métier : il est apiculteur. Il s'occupe des abeilles pour qu'elles fabriquent du miel. Elles récupèrent le nectar des fleurs, elles le mélangent avec leur salive et l'emmènent dans la ruche. Sylvain nous a montré de vraies abeilles dans un cadre avec une vitre, il y avait même la reine !

A la fin, on a goûté du miel crémeux, c'était sucré et délicieux ! On a senti l'odeur de la cire et on a pu toucher les cadres avec les alvéoles !

« Moi, j'ai préféré voir les abeilles! » (Marceline)

« Moi, j'ai aimé goûter le miel » (Solal, Minna, Cézanne)

« J'adore le miel! » (Marceau et Margo)

Les élèves de la classe de PS/MS/GS.

Urbanisme 2024/2025

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE
REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE - TRANSFERT						
M. CANOLLE Thomas et Mme PIZZETTA Maud	B 1296	Route des Frénods	Transfert de permis de construire pour construction d'une maison	06/11/24	Accordé	13/11/24
M. REGAIRAZ Damien	C 0393 / C 0394	Chemin Philippe Chauland	Transfert de permis de construire pour construction d'une maison	20/02/25	Accordé	24/02/25
REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE						
M. DUBOIS Matthieu	C 141/ C 142	La Frénière	Réhabilitation d'une maison et construction d'un atelier garage	02/04/24	Accordé	05/07/24
M. LAROCHE Antoine	B 2950	Les Frénods	Construction d'un garage	10/05/24	Accordé	24/06/24
M. BENOIT Ludovic	B 3028	Route des Moulins	Réhabilitation d'une grange	22/05/24	Accordé	05/07/24
M. DUBOIS Matthieu	C 143/ C 142 C 2378	La Frénière	Construction d'un garage de stationnement	27/06/24	Accordé	17/09/24
REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS						
M. STONNET Florent	B 606 / B 605	Route des Moulins	Modification des ouvertures	09/02/24	Rejet tacite	24/05/24
GAEC La Marmotte des Bauges	C 2153 C 503/ C 504	Route de la Motte	Extension de l'abri existant	05/04/24	Accordé	30/05/24
M. CASTELLUCCIO Kévin et Mme SAVALLI Mélissa	B 1296	Route des Frénods	Modification façade côté entrée, création de 3 murs d'enrochement avec clôture	19/04/24	Accordé	16/07/24
M. AYRAL Armand et Mme KAUFFMANN Séverine	C 358 / C 359	Route du Noiray	Agrandissement d'une terrasse, prolongement d'un balcon, inversion d'une porte et d'une fenêtre, suppression d'une cheminée, création d'une clôture...	30/10/24	Accordé	29/03/25
M. TEYSSIER Vincent et Mme FANDOS Nadia	B 1296	Route des Frénods	Création de 6 murs de soutènement	04/11/24	Accordé	13/12/24
REGISTRE DES CERTIFICATS D'URBANISME						
M. LAROCHE Antoine	B 2950	Les Frénods	Extension maison existante	24/04/24	Non-réalisable	17/06/24
M. LAROCHE Antoine	B 2950	Les Frénods	Construction d'un garage	24/04024	Non-réalisable	30/05/24
Me DAUGAN Cédric (Notaire) 38 Quai Charles Roissard 73000 CHAMBERY	C 2375/C 2376	Le Noiray	Rénovation d'une ancienne grange	06/05/25	Réalisable	10/06/25
REGISTRE DES PERMIS D'AMÉNAGER						
M. BECCU Jean-François	B 2971	Les Frénods	Création d'un lotissement comportant 2 lots avec aménagement d'équipements communs	26/11/24	Accordé	11/02/25
REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX						
M. BODIGUEL Baptiste	B 610	Route des Moulins	Réfection de la toiture à l'identique	18/04/24	Non-opposition	18/06/24
Mme HALSKA Marie-Hélène	B 2768	Impasse du Cordava	Réalisation d'une serre de jardin	24/04/24	Non-opposition	24/06/24
M. BAZIRET Michel	B 2979	Route des Frénods	Création d'une clôture	15/05/24	Opposition	08/08/24
M. RIZZI Fabrice	B 2054	Route des Bassins	Construction d'une pergola	28/05/24	Rejet tacite	25/09/24
M. BECCU Jean-François	B 2606/ B 2970 B 2971-72-73	Les Frénods	Division en vue de construire	13/08/24	Opposition	07/10/24
M. GRIMONET Jean-Luc	B 1100/ B 1101 B 1095	Route du Rocher	Réfection de la toiture à l'identique	01/09/24	Non-opposition	20/11/24
M. ANQUEZ Benoit	B 2317	Route de la Motte	Réfection de la couverture	25/10/24	Non-opposition	04/11/24
M. BAZIRET Michel	B 2979	Route des Frénods	Création d'une clôture	30/10/24	Non-opposition	15/11/24

REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE
M. DELERIVE Erwan	B 650	Route du Rocher	Rénovation d'une maison	13/11/24	Non-opposition	06/12/24
Sarl STARWATT (pour M. LAROCHE Antoine)	B 2950	Route des Frénods	Installation de panneaux photovoltaïques	19/11/24	Non-opposition	06/12/24
Mme GELET Claudine	B 2329	Chemin de la Sauge	Modification d'une fenêtre	26/11/24	Non-opposition	20/01/25
M. VIGNEUX Guy	C 2215	Chemin de la Tour	Réfection de la couverture	12/12/24	Non-opposition	23/01/25
Mme BALDI Anaïs	B 1296	Route des Frénods	Construction d'un mur de soutènement	18/12/24	Non-opposition	23/01/25
M. COLLIAT-DANGUS Michel	B 569	Route des Bassins	Agrandissement de deux fenêtres	16/01/25	Non-opposition	26/02/25
M. MARTEAU Victor	C 929	Route du Noiray	Création d'un abri au dessus d'un barbecue existant	17/01/25	Non-opposition	18/03/25
M. PILLIERE Rémi	B 2745	Route des Frénods	Réfection de la toiture à l'identique	17/01/25	Non-opposition	26/02/25
Mme FRENOD Danielle	B 1196 / B 2694	Route des Frénods	Réfection de la toiture à l'identique	07/01/25	Non-opposition	12/02/25
Mme BRUYERE Marine	B 2182	Le Mollard	Construction d'une pergola bioclimatique	12/02/25	Non-opposition	14/03/25
Mme BAYET Nadine	B 1296 / B2274	Route des Frénods	Construction d'un mur (enrochement)	19/02/25	Non-opposition	25/03/25
ID SOLAIRE (pour M. BARELLI Pascal)	B 531/ B 532	Route de la Motte	Installation de panneaux photovoltaïques	20/02/25	Non-opposition	25/03/25
Mme BOURBONNAUX Fabienne	B 1307	Route de Plan de Bauges	Agrandissement de fenêtres et création de baies vitrées	02/03/25	Non-opposition	19/03/25
M. GUYON Jérôme	B 715 / B718 B 2410	Impasse des Banchets	Modifications de façades	14/03/25	Non-opposition	07/04/25
M. DELEPLANQUE Bastien	B 1182 / B 1183	Route des Frénods	Rénovation et agrandissement de la terrasse	07/04/25	Non-opposition	07/05/25
MONABEE (pour M. PAVY Bernard)	B 2186	Route du Lotissement du Mollard	Installation de panneaux photovoltaïques	10/04/25	Non-opposition	16/04/25
Mme MIGUET Jocelyne	C 386	Route du Noiray	Mise en place d'un garde-corps bois	18/04/25	Non-opposition	24/04/25
M. GODIN Alexandre	B 2164 / B 2165	Route du Rocher	Réfection couverture, pose de 4 Velux, rénovation façade	05/04/25	Non-opposition	16/05/25
Mme MELLION Gloriane	B 2792	Route des Dalphins	Création d'un mur de soutènement et d'un appentis à bois	23/04/25	Non-opposition	10/06/25
EDF Solutions Solaires (pour M. DELEPLANQUE Bastien)	B 1182	Route des Frénods	Installation de panneaux photovoltaïques	29/04/25	Demande annulé	28/05/25
MONABEE (pour GAEC Vallée des Bauges)	C 638	Route de la Motte	Installation de panneaux photovoltaïques	06/05/25	Non-opposition	14/05/25
OD'TECH	B 2182	Impasse de Lilette	Installation de panneaux photovoltaïques	07/05/25	Non-opposition	11/06/25
Sarl STARWATT (pour M. FANGEAT Bernard)	B 2938	Route des Dalphins	Installation de panneaux photovoltaïques	15/05/25	Non-opposition	06/06/25
Mme DUA Chantal	B 2520	Route du Mont Chabert	Réfection 1 pan de la toiture	23/05/25	Non-opposition	03/06/25
M. PEGUET Jean-Marc	B 2661	Route des Dalphins	Réfection de la toiture à l'identique	28/05/25	Non-opposition	10/06/25

NAISSANCES

Bienvenue aux bébés !

2024

- **DELEPLANQUE Nahé** Le 24 août
- **COMBETTE PAVY Valentin** Le 29 octobre

2025

- **CONDEMINE Agathe** Le 11 mai
- **LAROCHE Hisao** Le 11 juin

MARIAGES

Vive les mariés !

2024

- **TIAIBA Jean-Baptiste et GONCHARUK Nataliia** Le 21 juin
- **LAROCHE Antoine et PEYRARD Céline** Le 21 juin

DÉCÈS

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

2024

- **SAP Jean-Claude**
  Le 04 septembre

2025

- **GONTHER Marie Louise**
  Le 14 mars
- **GONTHER Gilbert**
  Le 21 avril

Agenda

18 JUILLET À 11 HEURES

- **Cérémonie de remise de fourragères aux jeunes militaires du 27ème Bataillon de chasseurs alpins**, après plusieurs jours de marche dans les Bauges.

DU 11 JUILLET AU 17 AOÛT

- **Martine Sainte-Marville,** plus connue sous le nom de **Taty Peintre** exposera ses toiles dans la salle du Mont Chabert. Elle exprime son art en s'inspirant des paysages des Bauges... Ouvert à tous.

30 AOÛT

- **Traditionnel repas des Mottands à la salle des fêtes. Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres.**

11 NOVEMBRE

- **Cérémonie au monument aux Morts** organisée pour toutes les Bauges. Messe à l'église avant la cérémonie au monument.

Horaires d'ouverture et informations

mairie@la-motte-en-bauges.com

Vivre La Motte en Bauges

Mairie ouverte au public

- Le mercredi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 18h
- RENCONTRE DU MAIRE ET DES ÉLUS UNIQUEMENT SUR RDV: **04 79 63 37 71**

Bibliothèque

Au rez de chaussée de la nouvelle mairie

- Mardi de 17h à 18h
- Mercredi de 16h à 18h
- Samedi de 10h à 12h

- Francine LE BRIS, Evelyne LADOIRE, Thérèse DODELIN et Cécile GIRARDIN.

bibliotheque@la-motte-en-bauges.com

www.grandchambery.fr

Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

- ***Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :***
  Lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 14h à 17
  Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 16h
- ***Accueil physique*** pour toute demande administrative, sur RDV Avenue Denis Therme au Chatelard
- ***Affaires Générales, Transport Scolaire, Pépinière d'entreprises, Déchets***
  04 79 54 81 43
- ***Eau-Assainissement***
  04 79 54 53 56
- ***Urgence dépannage eau***
  04 79 54 53 59

AUTRES INFORMATIONS UTILES

- ***PASS'RENOV***
  Vous avez des questionnements liés à un projet de rénovation ?
  Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 85 88 50**
  Chaque 2ème mardi du mois de 9h à 12h
- ***ARCHITECTE-CONSEIL***
  Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 54 81 43**
- ***CONCILIATEUR DE JUSTICE***
  Dans les bureaux de l'antenne des Bauges Grand Chambéry, au Châtelard.
  Tous les 1er mardis de chaque mois de 9h à 12h.
  Uniquement sur RDV au **04 79 54 81 43**

- ***MAISON MÉDICALE DES BAUGES***
  La Madeleine, Lescheraines **04 79 63 30 28**
- ***PHARMACIE DES BAUGES***
  Le Châtelard : **04 79 54 81 45**
  Du lundi au vendredi 08h30 - 12h30 14h00 - 19h00
  Samedi 08h30 - 12h30 - 14h00 - 18h30
  Dimanche 09h00 - 12h00

- ***DÉCHETTERIE DU CHÂTELARD***
  mardi, mercredi, vendredi et samedi.
  Hiver (1er novembre au 30 avril) 9h30-12h30 et 14h-17h.
  Été (1er mai au 31 octobre) 9h30-12h30 et 14h-19h.

- ***RÈGLES DE BON VOISINAGE***
  Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses, scies mécaniques, tondeuse à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (hors entreprises) :
  Les jours ouvrables :
  de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
  Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
  Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

NUMÉROS D'URGENCE

▪ SAMU **15** ▪ Police **17** ▪ Pompiers **18**
▪ Urgences SMS **114** ▪ Europe **112**